

DE LA PLANIFICATION DÉCHETS



À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



*Enjeux régionaux, actions
innovantes et expérimentations*

En partenariat avec

“

En 2016, l'économie française a mobilisé 1,1 milliard de tonnes de matière et a entraîné la production de 4,6 tonnes de déchets par habitant

”



SOMMAIRE

ÉDITORIAL D'AGNES LANGEVINE ET ANDRE FLAJOLET.....	page 4
La nouvelle compétence régionale depuis 2015.....	page 5
Une mobilisation intense dans un calendrier contraint.....	page 5
17 fiches régionales PRPGD et économie circulaire.....	pages 6 à 22
Au-delà de la planification, la transition vers l'économie circulaire.....	page 24
Les déchets ménagers et assimilés dans les Régions.....	page 25
Glossaire.....	page 26

ÉDITORIAL

Enjeux régionaux, démarches innovantes, expérimentations. Ce livret réalisé en partenariat avec l'association Rudologia montre que les Régions se sont pleinement saisies de leur responsabilité de planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur leur territoire.

Les Régions ont su s'appuyer sur des outils efficaces (plans d'action en faveur de l'économie circulaire) et des stratégies adaptées et concertées (stratégies régionales pour l'économie circulaire) pour aller au-delà en développant des solutions et en engageant l'ensemble des acteurs –entreprises, collectivités, citoyens - dans une démarche globale de transition vers une économie circulaire.

Très prochainement une nouvelle loi sur l'économie circulaire devrait être adoptée dans notre pays. C'est le moment pour tous les acteurs de rehausser leur ambition pour la transition vers une économie 100% circulaire. La France peut s'appuyer sur les dynamiques territoriales accompagnées par les Régions.

Agnès LANGEVINE,
Présidente de la commission
Transition Écologique
de Régions de France

Si les Régions étaient déjà compétentes auparavant en matière de planification des seuls déchets dangereux, elles sont dorénavant aussi chargées de planifier la prévention et la gestion des déchets non dangereux et de ceux du BTP. Cette évolution est la suite de l'Histoire commencée en 1969, avec la circulaire invitant les Préfets à établir des Schémas Départementaux de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers.

A cette planification déchets s'ajoute également celle de l'économie circulaire. Des stratégies régionales vers des modes de production et de consommation sobres et efficaces en ressources se dessinent ainsi progressivement.

Rudologia s'est impliquée aux côtés des Régions pour apporter sa connaissance des acteurs, des filières et des métiers. Et aujourd'hui de nombreuses Régions ont souhaité poursuivre cette collaboration en adhérant à l'association.

Le présent livret est le fruit de 3 années d'observation, de suivi et d'analyse des travaux de planifications régionales.

André FLAJOLET,
Président de l'association
Rudologia

Planification déchets et économie circulaire, une nouvelle compétence régionale depuis 2015

Avant 2015, la planification était à la fois du ressort des Régions (pour les déchets dangereux) et des Départements (pour les déchets non dangereux et ceux du BTP). Depuis la Loi NOTRe d'août 2015, un Plan Régional unique de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), placé sous la responsabilité du Président du conseil régional, a été appelé à remplacer au plus vite les plans préexistants. Ce Plan Régional unique concerne l'ensemble des déchets : dangereux, non dangereux et du BTP. Et le décret du 17 juin 2016 est venu en préciser le contenu :

1. un état des lieux de la situation actuelle,
2. une prospective à 6 et 12 ans,
3. des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation,
4. un plan de gestion comprenant notamment les installations à créer et/ou à fermer,
5. un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Certains flux de déchets doivent en plus faire l'objet d'une planification spécifique : les biodéchets, les déchets du BTP, les DMA, les déchets amiantés, les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques, les véhicules hors d'usage, les déchets de textiles, de linges et de chaussures ainsi que les déchets de situations exceptionnelles (catastrophe naturelle par exemple).

Chaque plan doit également déterminer une limite aux capacités annuelles de stockage des déchets non dangereux non inertes. Ainsi, ces capacités ne devront pas dépasser en 2020 puis 2025, respectivement 70 % puis 50% de la quantité desdits déchets admis en installation de stockage en 2010. De même, une limite aux capacités annuelles d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes doit également y être inscrite. Ces capacités ne devront pas dépasser en 2020 puis 2025, respectivement 75 % puis 50% de la quantité des déchets admis en installation d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique en 2010.

Enfin, une évaluation environnementale a été réalisée pour chaque PRPGD conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

Une mobilisation intense des Régions pour mener à bien les travaux dans un calendrier contraint

Dès le second semestre 2015, les différents Conseils Régionaux et Territoriaux se sont penchés sur cette nouvelle compétence de planification, tout en se préparant en parallèle, à élaborer un autre document de planification essentiel : le futur Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Après avoir rapidement délibéré, les Régions ont mis en place les travaux de concertation qu'elles ont structuré autour de Commissions Consultatives, de Comités techniques et de Groupes de Travail. Entre 2016 et 2018, les services et les élus régionaux ont organisé 350 réunions durant lesquelles plus d'un millier de parties-prenantes se sont impliquées pour élaborer le projet de Plan : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, Etat, organismes publics concernés, organisations professionnelles concernées, éco-organismes et associations agréées de protection de l'environnement.

A cette première phase d'élaboration menée dans un délai très contraint considérant l'ampleur de la procédure d'élaboration, une étape de consultation a suivi. Pour chaque projet de plans ont ainsi été consultés les conseils régionaux des régions limitrophes, la conférence territoriale de l'action publique, les autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets ainsi que les préfets de région.

Enfin, les citoyens ont également pu s'exprimer sur le projet de Plan via des procédures d'enquêtes publiques. Les commissions d'enquête des Plans ont tenu plus d'une centaine de permanences cumulées, des registres dématérialisés ont été mis en place pour faciliter l'accès aux informations et des dizaines d'observations ont été remontées à chaque Région par leurs habitants.

Engager la Région Auvergne Rhône-Alpes dans l'économie circulaire grâce à des accords de filière et à la mobilisation des territoires

Un PRPGD très concerté avec les territoires et les acteurs régionaux

La Commission consultative est constituée de plus de 220 membres et s'est réunie lors de 4 plénières. Entre ces séances, 11 réunions territoriales et 16 groupes de travail thématiques se sont tenus pour construire et valider l'état de lieux, puis proposer des actions et définir les scénarios prospectifs les plus probables. L'active contribution du CESER à ces travaux mérite d'être soulignée ici.

Des objectifs ambitieux pour réduire massivement les déchets, accélérer le développement de la valorisation des déchets et en faire une ressource pour les territoires :

- Réduire de 10% par habitant la quantité de déchets ménagers et déchets d'activités économiques
- Passer de 54% à 70% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes entre 2015 et 2031...
- ... pour diminuer le taux d'enfouissement de 24% à 10%



Commission consultative à Lyon (69)



© Groupe Barbier
Granules de polyéthylène à partir de plastiques recyclés

Des accords de filière à développer dans le BTP, la plasturgie et le textile

Le secteur du BTP, premier employeur régional est un fort consommateur de ressources et génère 70% du gisement régional de déchets. L'écoconception, l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés, et l'évolution de la commande publique permettront d'en améliorer les impacts.

Le secteur de la plasturgie (la région étant leader national) doit relever le défi de la mutation du secteur avec le développement de nouvelles techniques de recyclage et l'incorporation de plastiques recyclés.

Des dispositifs d'accompagnement territorialisés

Parallèlement aux accords de filière ci-dessus, la Région s'appuie sur les territoires en s'engageant notamment avec l'ADEME, dans un programme de promotion du référentiel économie circulaire, véritable outil de territorialisation de la feuille de route nationale.

Le partenariat inédit ADEME-Région-CITEO sur la TI

Pour atteindre les objectifs particulièrement ambitieux du plan (passer de 4% de la population couverte par la tarification incitative en 2015 à 36% en 2027), l'ADEME, la Région et CITEO mutualisent leurs moyens, leur expertise, et leurs dispositifs d'aide pour accompagner les territoires : études, aides à l'investissement, formations actions.

Economie circulaire : des partenaires relais et des centres de ressources pionniers à l'échelle nationale

La Région soutient et s'appuie sur des partenaires qui ont créé des centres de ressources et des réseaux d'acteurs dédiés à l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la commande publique, etc. Et plus particulièrement :



Eclaira.org (animation CIRIDD) : Le Réseau de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes

- plateforme créée en 2015 (modèle dupliqué dans d'autres territoires)
- 850 membres, 160 initiatives recensées, retours d'expériences, fiches techniques et outils
- intégrée au réseau international economiecirculaire.org (7100 membres et 800 initiatives)



RREDD (animation AURA-EE) : Le Réseau régional sur la commande publique durable,

- constitué en 2002, 250 collectivités : accompagnements opérationnels, fiches pratiques
- projet européen GPP Stream (2019-22), en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Plan national d'actions pour des achats durables (PNAAPD)

Un plan qui va au-delà des objectifs réglementaires de prévention

L'état des lieux de 2015 a fait apparaître la région Bourgogne-Franche-Comté comme un territoire contrasté en matière de gestion des déchets mais ayant **des performances globales de prévention et de recyclage en avance par rapport à la moyenne nationale**. En s'appuyant sur une large concertation et l'expérience des acteurs locaux, la Région a fixé des **objectifs ambitieux de prévention des déchets ménagers et assimilés : une baisse par rapport à 2010 de -15 % en 2025 et - 20 % en 2031**. Concernant les déchets d'activité économique et du BTP, la production globale devra être stabilisée dans un contexte de reprise économique.



Ateliers économie Circulaire à Besançon (25) en mai 2018



Centre de tri du SYBERT (25)

Les taux de valorisation devront atteindre 66 % pour les déchets non dangereux et 75 % pour les déchets inertes du BTP en 2025. L'ensemble de ces mesures permettra notamment de réduire les tonnages enfouis de 50 % entre 2010 et 2031. Pour atteindre ces objectifs, l'accent sera mis en particulier sur la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets verts, le développement de la réparation et du réemploi, le déploiement des PLPDMA et de la tarification incitative, l'augmentation de la collecte des biodéchets et l'économie circulaire. **La communication, la sensibilisation des publics et des acteurs** (au travers d'une ou deux campagnes annuelles) **seront essentielles à l'impulsion et à l'entretien une dynamique régionale**.

L'animation de réseaux permettra de continuer à mettre en relation les différents acteurs afin de capitaliser les meilleures pratiques disponibles. Enfin, la **mise en place d'un observatoire déchets-ressources** devra apporter une amélioration de la connaissance des gisements et des pratiques afin d'ajuster les actions opérationnelles et atteindre les objectifs.

Le PRAEC, préfigurateur d'une stratégie sur les matières premières

Le PRAEC comprend 36 actions. Celui-ci sera complété par **une feuille de route économie circulaire plus globale intégrant une réflexion sur les matières premières**, d'ici la fin de l'année. Cette dernière comprendra 4 axes :

- la vulgarisation, la veille, l'observation, l'animation
- l'accompagnement et la coopération avec les territoires
- l'accompagnement et la transformation des entreprises et des filières
- l'exemplarité de la Région

Il s'agira notamment de développer une politique de sobriété, d'efficacité et de substitution dans l'utilisation des ressources ; de remplacer l'utilisation des matières premières pétrolières et carbonées par des matières premières biosourcées (bois, chanvre) et/ou facilement recyclables (acier, aluminium, verre, etc.) ; de massifier le vrac et la consigne.

L'exemplarité de la Région se traduira dans son fonctionnement et ses investissements ainsi que dans ses compétences et politiques publiques au travers de **règlements d'intervention et de la commande publique**.

Les 2 appels à projets « Économie circulaire et éco-innovation » constituent les premiers leviers d'actions de cette politique. Ils sont portés conjointement par l'ADEME et la Région (en interservices). Ils permettent de soutenir les porteurs de projets (publics, privés, collectivités, entreprises, associations, etc.). Fin 2019, plus de 50 opérations auront été soutenues sur l'ensemble des thématiques ou piliers de l'économie circulaire.



Ressourcerie Res'urgence à Scy-sur-Saône

Un plan pour passer de la vision « déchets » à la vision « ressources »

A l'échelle de la Région, les coopérations entre collectivités et acteurs bretons sont déjà bien en place et solides. De très bons taux de recyclage sont mesurés sur de nombreuses filières et en 6 ans, 20 points de valorisation matière ont été gagnés pour les seuls déchets ménagers et assimilés.

Les filières plus récentes peuvent s'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire qui y occupe une place particulière et reconnue, notamment pour la collecte, la réparation ou encore la réutilisation de certains objets ou déchets. Ceci étant, l'offre de réemploi (sous forme de recyclerie, de ressourcerie, d'objetterie, de matériauèque, etc.) mérite d'être renforcée pour que tout breton, quel que soit l'endroit du territoire où il vit, puisse y avoir facilement accès. Enfin, l'ensemble des actions passées et à venir bénéficie de l'expérience et des outils d'un observatoire déchets / ressources installé de longue date.



© Auteurs-de-Vues – Région Bretagne

Ile de Sein (29)



© Auteurs-de-Vues – Région Bretagne

Tro Breizh déchets – Visite du Vice-Président
Thierry Burlot au Spenot (29)

Considérant les caractéristiques et les enjeux propres à la Bretagne, 3 grands objectifs vont guider la mise en œuvre opérationnelle du Plan régional :

- Une réduction des DMA hors végétaux de 25% en 2030
- 100% de plastiques recyclés visés en 2025
- Une trajectoire « zéro enfouissement des déchets »



Economie Circulaire, une feuille de route cohérente avec la BreizhCOP

Parallèlement aux travaux d'élaboration du PRPGD, la Région a lancé la rédaction concertée d'une feuille de route bretonne pour une Économie Circulaire. Ce document s'inscrit dans une politique environnementale plus large, en lien étroit avec les enjeux et les objectifs de la BreizhCOP. La feuille de route se veut à la fois opérationnelle, dynamique et transversale. Elle cible des mesures d'ordre économique, autant pour la production des biens ou des services que pour leurs consommations. Elle vient ainsi en complément d'autres actions déjà prévues dans le PRPGD, comme celles relatives à l'allongement de la durée d'usage ou au recyclage.



© Franck Betermin – Région Bretagne

Visite du site de démantèlement de DEEE d'Ecotri (29)

Outil de pilotage permettant de planifier/impulser/suivre des actions structurantes et les projets à petites victoires rapides, cette feuille de route pour une Économie Circulaire sera un atout majeur pour animer et coordonner la diversité des acteurs et parties-prenantes bretons. La version définitive de la feuille de route sera disponible au cours du premier trimestre 2020.

Un plan qui fait la part belle à la parole citoyenne

Les textes réglementaires qui encadrent les Plans régionaux sont précis tant sur la procédure d'élaboration et la composition de la commission consultative, que sur les modalités de consultation de l'Etat, des Régions voisines et du grand public.

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a décidé **de ne pas se limiter à ces règles. En plus d'une commission consultative élargie, il a constitué un panel citoyen consulté dès les premières étapes d'élaboration** du Plan. Cette volonté d'impliquer le plus en amont possible des décisions politiques, tous les acteurs concernés par la question des déchets et de l'économie circulaire s'inscrit d'ailleurs dans une démarche plus large de mobilisation citoyenne sur d'autres thématiques en lien avec l'environnement. **Des « Défis de la transition » sont ainsi en train de se mettre en place dans la région** et l'un d'eux sera tourné autour de la question des déchets, en cohérence avec le plan d'actions du PRPGD. Toujours dans cet esprit d'implication des habitants, la Région prévoit de s'appuyer sur plusieurs outils déjà en place et éprouvés : « A Vos ID », « Manifestations de Mobilisation pour l'Ecologie », Programme LEADER, etc.



Le panel citoyen PRPGD



Ressourcerie La Charpentière, La Riche (37)

Parmi les objectifs importants du plan, les suivants méritent d'être particulièrement soulignés :

- 🔹 Favoriser la **prévention des déchets** grâce à la tarification incitative, au réemploi, etc.
- 🔹 **Généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels** pour les ménages
- 🔹 **Ne pas créer d'installations de stockage et d'incinération** tant que la région est en surcapacité

La Région Centre-Val-de-Loire entend aller plus loin que les échéances réglementaires, en s'engageant **dans un scénario prospectif régional « Zéro déchet à l'horizon 2050 »**.

Une dynamique régionale d'économie circulaire en construction

En matière de projets collaboratifs dans les territoires, la Région favorise le développement de **l'Écologie Industrielle et Territoriale, avec une expérimentation en cours sur 7 territoires**, et accompagne les acteurs à la mise en place d'initiatives locales d'Économie Circulaire.

Outre les missions habituelles de suivi des DMA, des DAE ou encore des déchets du BTP, l'observatoire régional déchets – économie circulaire en cours d'élaboration aura surtout vocation à produire, capitaliser et diffuser la connaissance permettant la mise en œuvre de l'économie circulaire en région. Il sera **en lien avec l'Assemblée pour le Climat et la Transition Énergétique (ACTE) et par conséquent avec la COP régionale** engagée en 2019.



Vote du projet de Plan par la Commission Consultative à Orléans (45)

Cap sur l'Économie Circulaire !

Dès 2015 la Collectivité de Corse via son outil l'Office de l'Environnement de la Corse a élaboré un document de planification régionale de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) compatible avec les autres plans et schémas régionaux dont celui concernant l'aménagement et le développement durable (PADDUC).

Elle a également approuvé en Mars 2018 un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PPGDD). Dans son «Plan d'actions sur les déchets 2018-2021», la Collectivité de Corse a développé les axes de sa politique et préconise des solutions pour sa mise en œuvre.

C'est dans ce contexte qu'elle a initié son Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) avec comme objectifs d'établir de manière concertée, les orientations de la politique de prévention et de gestion des déchets.



Points d'Apports Volontaires pour les emballages ménagers et les papiers graphiques



Réunion de la CCES

Elles favoriseront les adaptations aux exigences réglementaires en vigueur notamment de la loi NOTRe et de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, ainsi que les objectifs fixés par l'Union Européenne dans son « Paquet Économie Circulaire » de mai 2018.

En parallèle de la définition et de l'application de sa politique de gestion des déchets, la Collectivité de Corse trace la feuille de route relative à la promotion et l'intégration de l'Économie Circulaire sur le territoire.

Une feuille de route Économie Circulaire pour faire évoluer les règles d'aides et d'aménagements

Cette stratégie a permis d'identifier et d'entreprendre différentes d'actions : mise en œuvre d'outils ; appels à projets ; et fiches de bonnes pratiques afin de répondre à court terme aux enjeux de développement économique et de préservation de l'environnement. Afin que cette politique d'Économie Circulaire réponde mieux aux attentes des différents acteurs publics et privés d'autres mesures et travaux sont entrepris à des échelles réglementaires et organisationnelles ainsi qu'en matière de gouvernance. Ces initiatives permettront le développement de notre économie et de nos emplois, favorisant ainsi l'image d'une destination verte. En conséquence, les propositions de la feuille de route d'Économie Circulaire de l'Office de l'Environnement de la Corse associée aux mutualisations et partenariats entrepris avec les autres offices et agences de la Collectivité de Corse favoriseront les évolutions des prochains règlements des aides ainsi que le PADDUC. La méthode adoptée repose sur la concertation de l'ensemble des parties prenantes pour la définition d'une politique partagée.



Présentation du plan d'action à l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2018

Le PRPGD : précurseur de la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire

La Région Grand Est a souhaité **co-construire le PRPGD** avec un large panel d'acteurs du territoire et a organisé de nombreux temps d'échanges au-delà des prescriptions réglementaires qui désignent comme seule instance de concertation la CCES (constituée des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics et des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement). **Ainsi, 231 structures, publiques ou privées de la région Grand Est, invitées à être membres de la CCES ont pu assister aux 65 rencontres organisées entre avril 2017 et juin 2018.**

Des acteurs supplémentaires présentant une expertise particulière pour l'élaboration du Plan ont également été conviés ponctuellement. Au-delà de cette co-construction, **la Région a échangé avec la conférence du Rhin Supérieur et la Grande Région** (regroupant les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg) **pour sensibiliser les 4 pays avec lesquels elle partage une frontière.**



Tri des déchets de production en entreprise

Outre les objectifs réglementaires nationaux de prévention des DMA, recyclage des déchets non dangereux ou encore réduction des capacités d'élimination, le PRPGD fixe :

- la **division par 2 du gaspillage alimentaire** en 2025
- une **baisse de 15% des déchets inertes produits** et une valorisation de 79% de ces mêmes déchets en 2031
- la **couverture de 40% de la population par la TI** en 2031
- la valorisation de 70% des déchets organiques en 2025
- l'orientation de 30% supplémentaire de déchets tout-venant vers des filières de valorisation matière

La Région Grand Est, l'ADEME et l'État accélèrent la transition énergétique



Renfort des dispositifs existants et mutualisation des moyens pour stimuler l'économie circulaire

La Région a mis en place une **politique régionale partagée** en faveur de l'économie circulaire, capitalisant à la fois sur les travaux du PRPGD, l'expérience des politiques et dispositifs déjà existants ainsi que les partenariats déjà établis (ADEME, Agence de l'eau, DREAL) et à renforcer (DIRECCTE, DRAAF). **Elle a restructuré son Appel à projets Économie Circulaire, pour mieux répondre aux besoins des entreprises.**

Un **parcours d'accompagnement coordonné avec d'autres dispositifs régionaux a également vu le jour** : soutien aux nouveaux modèles économiques (écoconception, économie de la fonctionnalité et achats durables), soutien à l'optimisation de la consommation et de la gestion des ressources, appels à projet pour l'émergence de démarches d'EIT.

Enfin, un axe stratégique est consacré au **développement de filières**, notamment le plastique et les déchets du BTP. Ainsi, depuis juin 2019, tous **les acteurs de la filière plastique** (transformateurs, recycleurs et régénérateurs) **collaborent** avec la Région, la DREAL, l'ADEME, la CCI et CITEO **pour améliorer la réduction à la source et la valorisation de la matière plastique.** De plus, un Appel à projets ADEME-Région a été lancé en 2019 sur les déchets du BTP afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière pour réduire et valoriser les déchets de chantiers.



Balles de carton en sortie de centre de tri

Un archipel zéro déchet en 2035

L'état des lieux a révélé de nettes améliorations depuis 2010, mais de grandes marges de progression demeurent :

- Les 16 décharges brutes recensées en 2010 ont été fermées et réhabilitées. Entre 2012 et 2016, la quantité de déchets enfouis a diminué de 11%, grâce aux politiques locales de prévention et recyclage.
- 9 déchèteries collectent chaque année 30 000 tonnes de déchets (une déchèterie pour 44 000 habitants). Le porte-à-porte reste le mode privilégié de collecte des déchets verts et encombrants, engendrant coûts élevés et émissions de gaz à effet de serre.
- 85% de la population a accès à des bornes de tri de proximité et 29% de la population dispose d'une collecte sélective en porte à porte. Les performances de valorisation restent encore insuffisantes et le taux de refus de tri élevé.
- Un tiers des déchets produits sur l'archipel fait l'objet d'une valorisation matière et 16 filières sont opérationnelles, générant plus de 900 emplois. Certaines filières dites REP n'ont pas encore été déployées (mobilier, textile...).
- La lutte contre les dépôts sauvages et les modes de gestion non conformes reste un enjeu actuel. Les installations de collecte et de traitement des déchets sont encore trop peu nombreuses et réparties de manière inéquitable sur le territoire, mais de nombreux projets structurants sont recensés.



La concertation a été au cœur du processus d'élaboration du plan

C'est dans ce cadre que le projet de plan vise un objectif zéro déchet dès 2035, qui peut se résumer aux 4 objectifs stratégiques suivants :

- Réduire la quantité de déchets ménagers produits, et recycler
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets
- Rééquilibrer le territoire en équipements (déchèteries, quais de transfert, unités majeures de traitement des déchets)
- Contribuer aux impératifs d'autonomie énergétique à l'horizon 2030

La priorité pour le plan est la prévention déchets : réduire de 10% les DMA et de 40% les OMR entre 2016 et 2026, avec les actions de réduction à la source (biodéchets) et de tri à la source (emballages, textiles...).

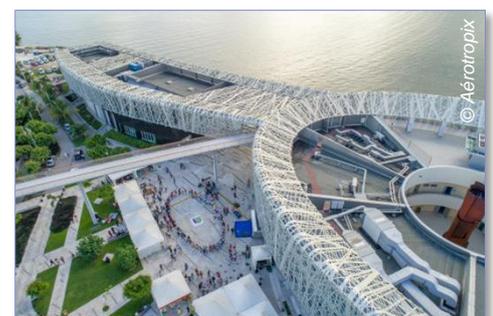
En tenant compte des objectifs de détournement et de valorisation, le plan vise à valoriser 68% des déchets non dangereux non inertes sous forme matière et organique dès 2026, et 73% en 2032. Cela représente une réduction de 90% des déchets orientés en installation de stockage dès 2026, par rapport à 2012.

4 000 visiteurs au village régional de l'économie circulaire

Le PRAEC permet d'aller plus loin dans les démarches d'économie circulaire déjà entamées par les acteurs du territoire : inventaire des initiatives et animation des réseaux, démarches d'EIT, rencontres professionnelles du développement durable, plan d'actions contre le gaspillage alimentaire, village régional de l'économie circulaire, etc. Il est structuré autour de trois axes stratégiques :

- Acteurs : Mobiliser les acteurs économiques de la Guadeloupe
- Economie : Conjuguer compétitivité et transition écologique
- Territoire : Développer les projets collaboratifs guadeloupéens

Le 20 octobre 2018, 40 exposants signataires d'une charte éco-responsable se sont regroupés au sein du village régional de l'économie circulaire pour des défis public, œuvres d'art collaboratives, quizz déchets, conférences, trophées, ateliers durables, spectacles, etc.



Village de l'économie circulaire au Memorial ACTE

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets de Guyane

La Guyane est un territoire très vaste dont la population se situe en grande partie sur le littoral, puis le long des fleuves. Ces derniers définissent les frontières naturelles avec le Surinam à l'ouest et le Brésil à l'est. **Bien que faiblement peuplé, le territoire connaît un accroissement de sa population de l'ordre de 2.5 % par an depuis 2011 (INSEE 2016).** Suite aux élections territoriales des 6 et 13 décembre 2015, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) s'est substituée aux collectivités départementale et régionale. Ainsi, sous la responsabilité de son Président, les travaux d'élaboration du PRPGD ont débuté le 22 février 2019.



Lancement du PRPGD à l'hôtel territorial (973)

Pour répondre aux besoins du territoire, l'attention est portée sur :

- **son caractère particulier**, et notamment au regard des spécificités des communes isolées et/ou frontalières avec par exemple, la nécessité d'une coopération avec les pays voisins pour aboutir à une gestion cohérente et équitable des déchets de part et d'autre des frontières
- **le tri à la source, la massification des gisements et la mutualisation des moyens** (pour les zones à faible densité), la **problématique des dépôts sauvages** (milieu urbain, rural et fluvial), l'organisation autour de l'habitat collectif et informel, la sensibilisation de la population avec en priorité les questions de fiscalité (TEOM, redevance spéciale) et de **financement de la gestion des déchets**

De même, le plan sera construit de façon à être un vecteur de créations d'activités et d'emplois !



Commune fluviale de Grand Santi (973)

En parallèle de l'élaboration du PRPGD, un certain nombre d'études ont été conduites récemment telles que celle relative à l'*Elaboration des programmes d'actions territorialisées, sur les emballages et les papiers, dans les DROM-COM* portée par CITEO et celle diligentée par la DGOM sur *l'optimisation des fonds européens et la mutualisation des moyens de traitement de déchets*. **Elles apportent des éléments d'aide à la décision mais présentent parfois des conclusions qui ne répondent pas aux enjeux du territoire.**

Pour exemple, celle portée par la DGOM allant à l'encontre des orientations voulues pour le territoire, il est indispensable d'une part, que la nature des fonds européens mobilisés puissent contribuer au développement de filières de gestion et de valorisation des déchets, et d'autre part que les futurs

porteurs de projets soient éligibles à ces financements. D'autant plus que la prochaine programmation des Programmes Opérationnels 2021-2027 approche...

L'économie circulaire comme fil rouge pour construire le PRPGD

L'économie circulaire est le « fil rouge » qui va servir à construire le PRPGD. Elle devra également être créatrice d'emplois et générer de nouveaux comportements. Par conséquent, **le PRAEC sera la traduction, sous forme des sept piliers de l'économie circulaire, des actions nécessaires pour atteindre la vision et les objectifs concrets à 2030**, qui seront définis lors la construction des scénarios du Plan déchets.

Le travail réalisé ne se limitera pas à la thématique déchets. En effet, il est prévu d'utiliser pour l'élaboration du PRAEC, l'ensemble des réunions de concertation et des groupes de travail. Par exemple, **dans les groupes de travail traitant de la prévention des déchets, seront abordés l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation ou encore l'écologie industrielle et territoriale.** Les groupes de travail dédiés au traitement des déchets permettront quant à eux de se concentrer sur les opportunités du **recyclage**.



Débarcadère de Papaïchton (973)

Objectif Zéro déchet valorisable enfoui : un plan co-construit pour répondre aux spécificités territoriales franciliennes

Compétente en matière de planification déchets depuis 2006 (avant la Loi NOTRE), la Région Ile-de-France a souhaité pour cette planification globale mener une très large concertation. Cette dynamique de co-construction et l'expérience des plans précédents ont abouti à la rédaction d'un projet de PRPGD comprenant 9 orientations et des objectifs réalistes tenant compte des spécificités franciliennes :

- 1. **Lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites** en reprenant plusieurs actions du dispositif *Ile-de-France propre* approuvé en 2016, comme le renforcement du maillage des points de collecte pour les déchets des artisans ou la lutte contre les dépôts sauvages (**Fonds propreté : 90 projets soutenus, 6,2 millions d'euros**).
- 2. **Assurer la transition vers l'Économie Circulaire** en réduisant la consommation de ressources et en substituant celles qui ne sont pas renouvelables par d'autres qui le sont.
- 3. **Assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets** en fixant 7 objectifs relatifs aux DMA, dont la diminution de moitié du gaspillage alimentaire en 2025 et de 60 % en 2031 ; le développement du compostage de proximité ; le doublement de l'offre de réemploi, réutilisation et réparation en 2031.
- 4. **Mettre le cap sur le Zéro déchet valorisable enfoui** en fixant un objectif de réduction de 60 % du flux de DNDNI à l'horizon 2031 (au-delà des objectifs réglementaires) et en instaurant un dialogue avec les exploitants et les services de l'État pour programmer les modalités de réduction des flux et des capacités de stockage.
- 5. **Relever le Défi du recyclage matière et organique** en s'appuyant sur des schémas de coordination prévention, collecte et traitement, et en déployant tous les moyens nécessaires pour capter les emballages et les biodéchets (sciences comportementales, innovation...) afin que tous les Franciliens et les touristes puissent trier leurs déchets.
- 6. **Optimiser la valorisation énergétique** en mettant en adéquation le parc actuel avec les nouveaux besoins, sans créer de sites supplémentaires.



Un centre de tri des déchets du BTP (77)

- 7. **Mettre l'Économie Circulaire au cœur des grands chantiers franciliens : Grand Paris, JO 2024, rénovations thermiques, construction de logements** en impulsant des nouvelles pratiques et en faisant évoluer les modèles d'aménagement dès leur conception (dépose sélective, stimulation du marché des matières premières secondaires, objectif de valorisation des déchets de chantier supérieurs à ceux de la Loi, etc.). Au regard des millions de tonnes qui seront excavées dans les années à venir, **une instance de coordination de la gestion des déblais**, co-présidée avec l'État et réunissant l'ensemble des acteurs concernés et les Régions limitrophes, aura notamment pour rôle d'actualiser les prévisions de la production de déblais, d'informer et d'anticiper les modalités de leur gestion...

- 8. **Réduire la nocivité des déchets dangereux** en augmentant le captage de ceux des ménages et des activités économiques produits en petites quantités.
- 9. **Prévenir et gérer les déchets de situations exceptionnelles** en approfondissant les connaissances pour mieux intégrer la gestion des déchets après les inondations, tempêtes ou pandémies grippales.

PRAEC : 7 flux prioritaires au regard du métabolisme francilien

Le PRAEC Ile-de-France concentre son action sur 7 flux de déchets jugés prioritaires au regard du métabolisme régional et des enjeux qui pèsent sur chacun de ces flux : déchets organiques, déchets de chantiers, déchets plastiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), véhicules hors d'usage (VHU), déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et déchets textiles, linge de maison et chaussures (TLC).

Le PRAEC sera complété par une **Stratégie Économie Circulaire** détaillant les actions qui seront portées par la Région Ile-de-France dans l'exercice de ses compétences.



Une ambition partagée pour une gestion durable des déchets en Martinique

Malgré les contraintes géographiques et foncières du territoire (petitesse, insularité et éloignement), **les politiques menées montrent des résultats encourageants**, notamment une augmentation du recyclage et de la valorisation, une diminution significative du stockage et la construction d'équipements structurants. Dans ce contexte, le Plan définit des objectifs et des orientations cohérents, ambitieux et réalistes pour la gestion des déchets en Martinique. Ces objectifs sont conformes à la réglementation et permettront d'optimiser les installations existantes au vu des contraintes tout en pérennisant les filières au regard de la taille des gisements. **Le Plan amorce la transition vers une économie circulaire sobre en ressources** pour atteindre notamment l'indépendance énergétique du territoire en 2030.

Les objectifs quantitatifs fixés par le Plan sont alignés sur ceux de la LTECV (réduction des déchets, valorisation des DNDNI et de ceux du BTP, traitement des résiduels). **Pour la Martinique, les atteindre est un challenge très ambitieux**, qui demandera des efforts et des moyens importants, tant sur le plan financier qu'humain.

Pour co-construire ce Plan, tous les acteurs martiniquais concernés se sont concertés via un Comité de pilotage technique (Etat, chambres consulaires, collectivités locales), la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), les ateliers thématiques, les réunions de travail et les manifestations dédiées (colloque, séminaire, etc.). L'information régulière du grand public s'est faite par la mise en ligne de l'avancement des travaux du Plan et avec une adresse mail dédiée.

Le PPGD de Martinique sera intégré au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Martinique, cadre de référence des politiques de développement et d'aménagement du territoire.



La Montagne Pelée

Parmi les grandes actions déjà lancées ou à venir, il faut souligner :

- ▲ le renforcement d'une communication répétitive et adaptée à tous les publics et l'incitation au changement de comportement
- ▲ l'harmonisation des politiques, des consignes et pratiques en matière de prévention et de collecte à l'échelle de toute la Martinique
- ▲ le développement de la réparation et du réemploi
- ▲ la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ▲ le maillage du territoire en équipements (collecte, tri, valorisation, traitement)
- ▲ la mise en œuvre d'actions incitatives (fiscalité, accompagnement des filières) et répressives (contrôles et sanctions)
- ▲ le développement de l'exemplarité des établissements publics et la mise en œuvre de l'économie circulaire au cœur des chantiers de la Collectivité
- ▲ l'amélioration de la connaissance des gisements
- ▲ l'intensification des filières REP opérationnelles (en place et à venir)



Réunion de la CCES le 6 juillet 2018

Une stratégie globale pour une économie circulaire locale

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une instance de pilotage se constitue, les **outils réglementaires seront adaptés, des dispositifs spécifiques de soutien sont en cours de création**, un ou plusieurs Eco-quartiers vont voir le jour et les institutions se rendront exemplaires.

Il s'agira également de lancer plusieurs études d'écoconception et de faisabilité pour les filières de valorisation, et de développer l'EIT (cf. initiative actuelle portée par la DEAL et en partenariat avec la Collectivité Territoriale). Les initiatives existantes seront mises en avant et les parties prenantes sensibilisées (rencontres, événement annuel), **avec notamment début 2020, les 1^{ères} Assises de l'Economie Circulaire de Martinique**. Les acteurs et les filières seront accompagnés et soutenus (création et animation de réseaux, formation à l'écoconstruction). Enfin, en matière d'éducation, un renforcement des **actions de sensibilisation scolaire vers les filières techniques et générales** est à venir.



La conférence des Acteurs de l'Economie Circulaire le 28 mai 2018

Un outil indispensable pour poursuivre le rattrapage du retard structurel de la gestion des déchets

Le contexte de Mayotte est très particulier : l'île est devenue département français en 2014 seulement, et connaît un retard structurel très important. Par exemple, la collecte des OMR est encore en phase de montée en puissance avec pour objectif de desservir toute la population. Ainsi, le Contrat d'Objectif entre le SIDEVAM976 et l'ADEME vise à une augmentation des tonnages collectés entre 2016 et 2019, alors qu'en Métropole l'objectif est plutôt de diminuer les tonnages collectés, par des mesures de prévention. De même, les collectes sélectives récemment mises en œuvre sont encore peu efficaces : seulement 2% des DMA sont actuellement valorisés.



Quai de transfert à Hamaha (976)



Réunion d'élaboration du PRPGD (976)

Malgré les efforts de ces 6 dernières années (fermeture des anciennes décharges, mise en service d'une ISDND et de 4 quais de transfert, mise en œuvre de collecte sélective des emballages, etc.), l'état des lieux a mis en évidence un décalage entre la situation actuelle et les objectifs nationaux qui restent très importants. La préparation du PRPGD a donc connu une pause afin d'obtenir une clarification des services de l'Etat sur la marge de manœuvre de Mayotte sur la déclinaison à l'échelle locale et sur des objectifs nationaux qui apparaissent inatteignables. La préparation a repris en avril 2019, les objectifs adaptés au territoire ont été validés et la phase de planification des actions a lieu au mois de septembre 2019 avec des ateliers de co-construction des actions avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'économie circulaire est d'autant plus importante en milieu insulaire, d'où les exports sont compliqués et coûteux

L'état des lieux a mis en avant la nécessité de lancer sur Mayotte une dynamique sur l'Économie Circulaire en créant des synergies et en concrétisant les projets émergents.

Parallèlement au PRPGD, d'autres études sont menées pour améliorer la mutualisation et massification des déchets entre les différentes îles de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien afin de faciliter la création de filières régionales de valorisation.

Le PRAEC, élaboré en parallèle du PRPGD s'appuiera sur l'implication des entreprises de l'ESS et de tous les acteurs locaux privés et publics pour développer l'économie circulaire.



Association Yes We Cannelle à Cavani (976)

La Normandie, première région dotée d'un référentiel unique en matière de réduction et de valorisation des déchets



Lancement de la démarche d'élaboration du PRPGD le 24 juin 2016 à Rouen (76)

Fraîchement fusionnée, la Région Normandie a acté dès 2016 par délibération la prise de compétence Déchets et Économie Circulaire. Des groupes de travail et plusieurs colloques sont venus alimenter la réflexion tout au long de la première phase de la concertation. Ils ont permis de formaliser des objectifs régionaux et un programme d'actions, en vue d'aboutir à un projet de plan à l'été 2017, pour une adoption définitive à l'automne 2018. Pour fiabiliser son état des lieux, la Région s'est immédiatement appuyée sur les centres de ressources et de connaissances en matière de déchets (Biomasse Normandie, CERC Normandie...), ce qui a permis de préfigurer un futur système d'observation couvrant tous types de déchets. **Convaincue que le calendrier d'élaboration du plan était ambitieux mais tenable, la Région a d'emblée envisagé le PRPGD comme un document vivant, itératif, dont l'animation se poursuivrait après son adoption** grâce à une gouvernance territoriale collaborative.

La Région a été la première à adopter en octobre 2018 sa Stratégie pour le développement de l'Économie Circulaire et son PRPGD

Les objectifs de la LTECV (valorisation des DND, des déchets de chantiers de construction ou d'entretien routiers, réduction des quantités de DNDNI stockées) ont été repris dans le PRPGD et des objectifs complémentaires ont en plus été fixés :

- gaspillage alimentaire (-33 kg/hab. entre 2015 et 2021 et -49 kg/hab. entre 2021 et 2027)
- déchets verts collectés en déchèteries (-22 kg/hab. entre 2015 et 2021 et -43 kg/hab. entre 2021 et 2027)
- augmentation de la performance de collecte des TLC à 4,6 kg/hab./an en 2019



4^{ème} édition du Salon Réinventif sur le recyclage et le réemploi en 2018 au Havre (76)

5 dispositifs d'accompagnement d'ores et déjà opérationnels

- 1 L'appel à projets *Collecte séparative et valorisation des biodéchets des ménages et assimilés*
- 2 Un appel à manifestation d'intérêt pour une économie circulaire en Normandie
- 3 La plateforme numérique Normandie Economie Circulaire (NECI)
- 4 Le dispositif *Réduction et valorisation des Déchets* pour soutenir les collectivités sur la tarification incitative et la modernisation des centres de tri
- 5 Le déploiement d'ambassadeurs du tri des biodéchets dans les territoires

La Normandie a pris le parti de considérer le plan d'action en faveur de l'économie circulaire avant tout comme le plan d'actions du PRPGD



Cité de chantier, tiers lieu dédié à l'économie circulaire à Caen (14)

Il se distingue donc d'une stratégie globale pour le développement de l'économie circulaire. Postulant que l'économie circulaire concerne toutes les politiques pour lesquelles elle est cheffe de file (le développement économique, l'aménagement et le développement du territoire, l'environnement), la Région considère qu'elle a un rôle crucial à jouer en termes d'organisation et de portage de l'économie des ressources.

Une gouvernance *ad hoc* s'est ainsi mise en place très tôt autour d'un Comité régional de l'économie circulaire (Région / État / ADEME) et les clubs et réseaux d'acteurs intervenant déjà dans le domaine (gaspillage alimentaire, réparation, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, économie sociale et solidaire...). Ce partenariat a abouti à l'adoption en octobre 2018 d'une stratégie régionale partagée de l'économie circulaire, à la croisée du SRDEII et du SRADDET.

Un Plan qui a mis « la prévention » au cœur de son animation de proximité

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un territoire particulièrement vaste et présente une très grande diversité démographique, géographique et économique.

Au travers de son Plan, la Région donne clairement priorité à la prévention des déchets en l'instituant comme une filière à part entière. C'est toujours dans cet esprit que **le Plan fixe un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 14% en 2031 par rapport à 2010** et que l'Appel à projets « *Réduisons nos déchets à la source en Nouvelle-Aquitaine* » a été renouvelé en 2018 et 2019.



Littoral de la Nouvelle-Aquitaine



Compte-tenu de la diversité économique présente dans la Région, des travaux déjà menés jusqu'alors et des défis à relever pour l'avenir, il est prévu de **développer et de structurer des filières de valorisation spécifiques** pour les déchets issus des activités agricoles, viticoles, forestières, marines ou encore des activités touristiques.

Une planification dédiée à la question des déchets du littoral se traduit par **l'ambition régionale « littoral zéro déchets »** :

- sensibilisation du public dans une logique amont aval pour limiter l'arrivée des déchets sur les plages,
- collecte des déchets et développement de la valorisation des déchets des activités du littoral (pêche, conchyliculture, plaisance, sports nautiques, etc.)



Réunion de la CCES à Bordeaux (33)

Une plateforme d'économie circulaire en place depuis plusieurs années

La stratégie régionale est de mettre en synergie les acteurs publics et privés pour un développement local d'activités de recyclage, en s'appuyant notamment sur **la plateforme d'économie circulaire RECITA déjà opérationnelle depuis 2015**.

Les enjeux de préservation du patrimoine agricole, viticole, forestier et marin trouveront une réponse par une **gestion responsable et durable des surfaces ou des aires cultivées**.

Le prolongement de la durée de vie des produits sera facilitée par **l'implication d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire** particulièrement moteurs en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, **la Région entend stimuler l'économie de la fonctionnalité** par des actions de recherche, de prospective, l'essaimage de pratiques innovantes et par la promotion en direction des consommateurs.



Réalisations du collectif d'artistes, artisans d'art et designers Le carré bouge

Un plan opérationnel pour s'engager dans une économie circulaire, sobre et créatrice d'emplois

L'Occitanie se caractérise par un parc d'ISDND important, car adapté à la ruralité de son territoire et par des capacités de stockage à terme supérieures aux objectifs de la LTECV. Son tissu industriel est plus dense que la moyenne nationale, faisant un enjeu des questions d'utilisation des ressources. Enfin, l'ESS y fait preuve d'un fort dynamisme.

Dans son Plan, la Région s'est fixée des objectifs ambitieux pour amplifier les efforts de réduction des DMA (notamment les déchets occasionnels), augmenter de 50% la part des OMA captée en vue d'une valorisation matière et accélérer le déploiement de la Tarification Incitative.

Le Plan applique pleinement des objectifs de la Loi en matière de traitement des déchets puisqu'il fixe des limites d'une part aux capacités d'incinération (UVE et UIOM) afin d'éviter un report des capacités de stockage vers de l'incinération, et d'autre part aux capacités de stockage des déchets dangereux (en tenant compte des besoins des régions limitrophes et des autres modes de traitement de ces déchets dangereux). L'application de la limite des capacités de stockage sur la période 2019-2031 répond autant aux diversités territoriales qu'aux services de l'Etat pour l'instruction des projets.



1^{er} forum régional de l'économie circulaire à Montpellier (34)

Pour mener à bien son élaboration, une large concertation a été organisée : 2 réunions des acteurs, 5 CCES, 15 ateliers de travail thématique, 1 groupe intégrateur complémentaire, 11 réunions territoriales et 3 réunions de travail supplémentaires pour la construction du PRAEC. Pour mobiliser les citoyens, une forte communication durant l'enquête publique et un appel à projets participatifs complètent le dispositif.

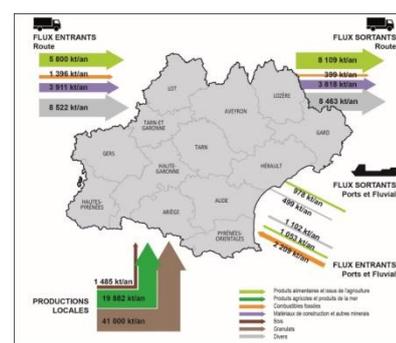
Accompagnement renforcé des collectivités, des entreprises et du monde associatif pour atteindre les objectifs du plan !

Les collectivités seront accompagnées plus particulièrement selon les priorités identifiées dans le Plan : mise en œuvre des programmes locaux de prévention (PLPDMA), déploiement de la tarification incitative, réalisation de diagnostics territoriaux biodéchets notamment. Des dispositifs de soutiens financiers seront par ailleurs spécifiquement consacrés aux projets qui concourent à l'atteinte des objectifs du Plan. Ces dispositifs prendront la forme de subventions ou d'appels à projets.



PRAEC centré sur les ressources : le bras armé pour une Stratégie Régionale Économie Circulaire

Le PRAEC est la feuille de route régionale partagée par l'ensemble des acteurs. Elle définit les grandes orientations communes et prioritaires pour une transition vers l'économie circulaire et sera évolutive dans le temps. L'Occitanie doit en effet se projeter à l'horizon de plusieurs dizaines d'années afin de répondre aux enjeux de demain : le retour au sol de la matière organique pour le monde agricole, l'utilisation efficace des ressources (matériaux de construction, bois, produits de la mer, etc.), la compétitivité et l'attractivité de la Région, les innovations (qu'elles soient organisationnelles avec l'ESS ou technologiques avec de nouvelles filières) et bien évidemment l'emploi local et de proximité.



Une région déjà à la pointe de la gestion des déchets

C'est dans les Pays de la Loire que se trouvent le plus de territoires produisant le moins d'OMR (source ZWF). On y dénombre en effet 30 EPCI sur 91 qui sont sous la barre des 150 kg/hab./an (et 8 sous les 100kg/hab./an), alors que la moyenne nationale se situe à 261kg/hab./an. En matière de tri des emballages, il s'agit de la 2^{ème} région française (source Citeo - 2016) et les actuels projets d'installations permettront très prochainement à l'ensemble des habitants de la Région de trier tous les emballages plastiques. Enfin, 41 % des ligériens étaient couverts par une tarification incitative au 1er janvier 2018 et les déchets du BTP y sont déjà valorisés à 70 %. Outre la tenue de 6 CCES, 2 journées des acteurs (400 structures invitées : fédérations professionnelles, chambres consulaires, EPCI, associations, universitaires, etc.) et 17 groupes de travail thématiques ont été mis en place pour élaborer le PRPGD ligérien. La consultation publique via les réseaux sociaux a quant à elle apporté 1 800 retours.



© Région Pays de la Loire / M. Gross
Marais salants de la presqu'île de Guérande (44)



© Séché
Centre de tri Séché-Environnement à Changé (53)

pour sa part permettre la valorisation de 94 000 tonnes supplémentaires (moitié compostage et moitié méthanisation). Le nécessaire développement d'une filière de CSR pour multiplier par 4 leur production et la construction de chaudière CSR permettra d'en valoriser 235 000 tonnes.

Les principales actions à mener

- Création d'un observatoire déchets et ressources
- Étude pour améliorer la connaissance des DAE
- Aide à l'émergence de projets CSR

Des objectifs ambitieux à 2031, surtout sur les biodéchets

Les marges de manœuvre pour encore plus diminuer les tonnages de DMA concernent en particulier les biodéchets et le gaspillage alimentaire. Les objectifs suivants sont ainsi inscrits :

- ▶ éviter chaque année et pour chaque habitant 15 kg de déchets alimentaires en luttant contre le gaspillage
- ▶ extraire 14,5 kg de biodéchets des OMR grâce au compostage de proximité (à domicile ou en collectif)
- ▶ réduire de 55 kg/hab. les déchets verts entre 2015 et 2031

L'accélération de la mise en place du décret dit « 5 flux » va détourner de l'enfouissement 25 % des DAE actuels et en conséquence augmenter la valorisation matière. Le tri à la source des biodéchets des entreprises va

Les Appels à Projets économie circulaire

En 2018 : 20 lauréats sur 53 projets déposés (415 k€ de soutiens)

En 2019 : appel à projets commun Région/Ademe/DREAL en cours d'instruction avec 125 dossiers déposés et 41 lauréats

Economie circulaire : Agir sur la consommation des ressources !



Lauréats du 1^{er} AAP économie circulaire en 2018

Composé de 26 actions, le PAEC est porté par un ensemble de parties-prenantes engagées bien au-delà de la seule question des déchets. Les acteurs économiques y ont un rôle primordial à jouer, notamment sur la conception des produits et des services.

La Région, par sa compétence en matière de développement économique et d'accompagnement des territoires, **anime et coordonne tous ces acteurs** grâce à un comité de pilotage opérationnel. Elle agit également **directement en intégrant la logique de l'économie circulaire dans ses achats**, par exemple lors de la construction ou de la rénovation des lycées. Enfin, **elle fait émerger les démarches pionnières** et diffuse les bonnes pratiques associées à l'aide d'appels à projets (cf. ci-dessus et ci-contre).

Vers une économie circulaire, de préservation et de valorisation des ressources

Après une large procédure de concertation et près de trois années de travail, le plan a été adopté le 26 juin 2019. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Climat régional « une COP d'avance » adopté en 2017, qui trace pour la première fois à l'échelle d'une région l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. Le Plan est une feuille de route à 6 et 12 ans, à l'échelle des 4 grands bassins de vie définis dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : provençal, rhodanien, azuréen et alpin. Il anticipe les outils de valorisation (centres de tri, déchèteries, unités de compostage) et permet aux collectivités d'avoir une feuille de route claire avec une meilleure autonomie en termes de gestion des déchets.



Point tri à proximité d'une plage de Marseille

Chaque bassin de vie doit être responsable de ses déchets, afin de réduire considérablement les camions qui transitent sur les routes. Charge aux intercommunalités de le décliner localement et à l'Etat de contrôler. Par ailleurs, le Plan définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre dans la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également dans le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation matière. Il respecte la hiérarchie des modes de traitement en privilégiant la prévention puis le recyclage, avant la valorisation énergétique et en dernier lieu prévoit du stockage.

Enfin, le Plan repose sur des ambitions fortes, calées à partir des objectifs réglementaires nationaux, pour rattraper le retard de la région en matière de tri et de recyclage (par rapport aux autres régions métropolitaines) et favoriser l'émergence d'une économie circulaire.



Atelier sur le réemploi dans le cadre du projet LIFE IP SMART WASTE (Alpes de Haute-Provence)

Le Plan vise également à mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, outre son rôle de planificateur, mène ainsi une politique volontariste forte. A ce stade, la Région soutient les acteurs du territoire au travers de plusieurs dispositifs :

- les Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial (CRET)
- les cadres d'intervention régionale pour la mise en œuvre du Plan
- les Appels à projets coordonnés avec l'ADEME
- le projet Life IP Smart Waste. Doté de 10M€ de fonds européens sur 6 ans, il vise à orienter la prévention et la gestion des déchets vers une économie circulaire innovante, durable et inclusive. Il a vocation à développer la dynamique territoriale pour mettre en œuvre et renforcer l'efficacité du Plan.

Ensemble, construisons la Région zéro déchet plastique

La biodiversité méditerranéenne est aujourd'hui menacée par la présence de déchets plastiques qui se retrouvent dans tous les milieux. Forte de ses compétences, notamment son chef de file biodiversité et sa compétence en matière de planification, de prévention et de gestion des déchets, la Région se mobilise et entend déployer son programme « zéro déchet plastique en 2030 », grâce à un budget de 4 M€ par an. Le Plan rend opposable une mesure phare sur le territoire régional : la valorisation matière, à défaut énergétique, du plastique et l'interdiction de son stockage en 2030.

Cette feuille de route « zéro déchet plastique » concerne à la fois la protection des milieux naturels des pollutions par les plastiques, la structuration de filières de valorisation des plastiques en région et l'accompagnement des changements de comportement.



Lancement de la campagne régionale « Zéro déchet plastique en 2030 » à Risoul (Hautes-Alpes)

La planification des déchets et un scénario “zéro déchet”

Le scénario « zéro déchet » est intégré dans les actions inscrites au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en faveur de l'économie circulaire.

Il s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets, en intervenant à trois niveaux : produire sobrement (éco-conception), optimiser et allonger l'usage (économie du partage, réemploi), préserver la matière (compostage, recyclage).

La Réunion “Ecopositive” vers la transition écologique et l'économie circulaire



Participation à la réalisation du Forum biennal des “Ecoentreprises” avec le Cluster Green



Accompagnement des acteurs pour le développement de filières par le lancement annuel d'appel à projets coporté par la Région et l'ADEME

Une plateforme régionale “Ecopositive” dédiée aux acteurs de l'économie circulaire



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

#NOTRE MISSION SERVIR LA RÉUNION

#RÉGIONREUNION

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2019 (AMI)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LA RÉGION LANCE SA PLATEFORME **ÉCOPOSITIVE** ET RECENSE LES ACTEURS LOCAUX ET LES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un annuaire régional pour faire connaître les initiatives, les associations, les entreprises réunionnaises actives sur le territoire

FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

CONTACT : economie.circulaire@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Au-delà de la simple planification réglementaire,

l'animation des écosystèmes territoriaux d'acteurs

Si la prise de compétence planification fin 2015 nécessitait prioritairement de réaliser les PRPGD et les PRAEC pour satisfaire les obligations législatives et réglementaires, les Régions se sont en parallèle structurées pour anticiper la suite.

L'avancement des Plans a vocation à être suivi avec les commissions consultatives et ils devront être réévalués à 6 puis à 12 ans. Mais surtout, **ces documents ne doivent pas rester des outils statiques de constat et d'état des lieux.**

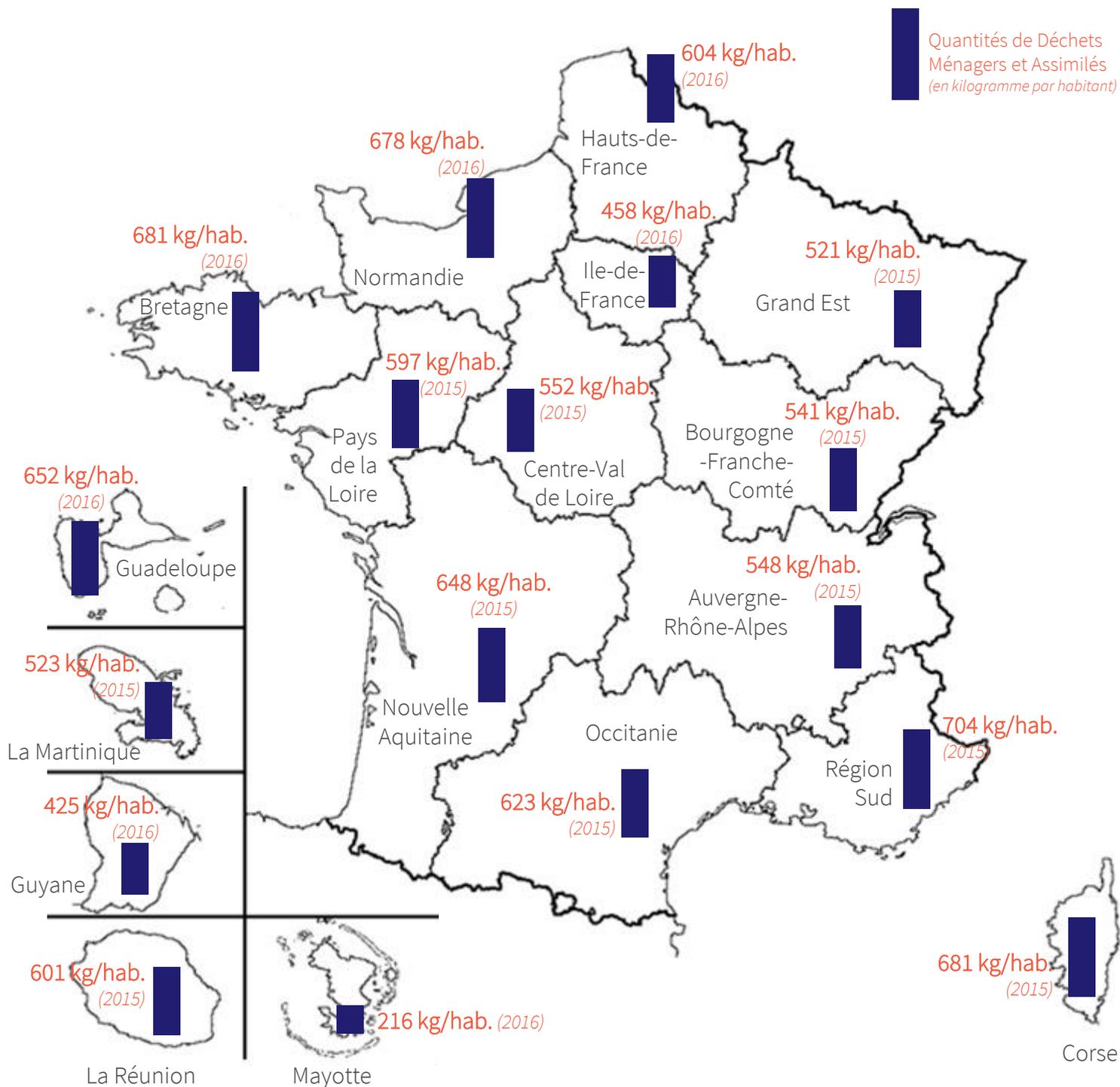
Ils **orienteront les politiques publiques et guideront les élus régionaux** dans leurs décisions, aideront à cibler les mesures les plus à même de porter les résultats attendus par les citoyens, les entreprises et les collectivités, et bien sûr, **définiront les priorités d'accompagnements techniques et de soutiens financiers.**

Les territoires, les habitants et les acteurs économiques ne partent pas de zéro et depuis 30 ans, de nombreux progrès ont été observés en matière de prévention des déchets, de recyclage et de maîtrise des pollutions.

Mais pour réussir la transition vers une Économie Circulaire, **les Régions ont face à elles le défi de détecter, d'animer et de favoriser les initiatives et les pratiques vertueuses de tous les acteurs** : collectivités, entreprises, administrations, associations, citoyens...

Les conditions sont désormais réunies pour **passer à l'acte II de la planification** et se donner les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux que chaque Région s'est fixée selon ses propres spécificités locales.

Focus sur les Déchets Ménagers et Assimilés dans les Régions



Les Déchets Ménagers et Assimilés

Ils sont composés des déchets des ménages et de déchets d'activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (*article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales*). Ces déchets qualifiés d'assimilés sont généralement produits par des artisans, des commerçants ou par le secteur tertiaire (administrations, hôpitaux).

L'objectif de la Loi

Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010

Glossaire

AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AAP	Appel à Projets
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCES	Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CESER	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CERC	Cellule Economique Régionale de la Construction
COP	Conférence des Parties
DAE	Déchets des Activités Economiques
DD	Déchets Dangereux
DGOM	Direction Générale des Outre-Mer
DEAL / DREAL	Direction (Régionale) de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DND	Déchets Non Dangereux
DNDNI	Déchets Non Dangereux Non Inertes
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
NOTRe (Loi)	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PLPDMA	Programme Local de Prévention des DMA
PRAEC	Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII	Schéma Régional De Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarifcation Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
UIOM	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
VHU	Véhicule Hors d'Usage
ZWF	Zero Waste France

Régions de France

Régions de France, une institution de représentation. Elle représente les Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes : Commission, Parlement, Comité des Régions, Assemblée des Régions d'Europe, etc. Elle fait connaître au gouvernement français les avis des Présidents de Régions sur les politiques publiques et sur les textes concernant leurs compétences. Elle informe les parlementaires des positions politiques des Régions afin qu'elles soient prises en compte dans les travaux législatifs.

Régions de France, un partenaire de l'ensemble des collectivités territoriales. Estimant que la complémentarité avec les autres échelons des collectivités territoriales est importante pour fonder les bases d'un pouvoir local fort et conforter la décentralisation, Régions de France travaille avec les autres associations d'élus et notamment l'AMF, l'ADF, France Urbaine, l'ADCF.

Régions de France, un partenaire de la société civile. Dans le cadre d'une démarche résolument partenariale, Régions de France promeut le fait régional, dans toutes ses dimensions, auprès des grands acteurs de la vie économique et sociale comme les grandes entreprises, les chambres consulaires, les organisations et fédérations professionnelles, et le monde associatif.

Rudologia

Créée en 2002 sous l'impulsion de Jacques Pélissard (alors député-maire et vice-président de l'AMF) et avec le soutien du Ministère chargé de l'environnement, **l'association est reconnue pour ses travaux d'accompagnement** des collectivités, des opérateurs de gestion de déchets et des éco-organismes. Le nom « Rudologia » est inspiré du mot rudologie, discipline scientifique qui étudie les déchets (leurs origines, leurs conséquences, les solutions de gestion, etc.).

A sa connaissance des politiques publiques, de la prévention ou encore des filières de recyclage et de traitement des déchets s'ajoute une spécialisation autour des métiers, compétences et emplois du secteur. Depuis 2018, la formation à l'économie circulaire est une compétence supplémentaire de l'association.

Aujourd'hui Rudologia compte une trentaine d'adhérents : **associations d'élus, fédérations et syndicats professionnels, Régions, associations, collectivités locales et éco-organismes.** Elle est également cofondatrice, avec d'autres structures européennes, de l'EPR Club.

France Stratégie, l'ADEME, le CNFPT, la FNADE, CCI France ou encore l'Institut de l'Économie Circulaire ont déjà fait confiance aux connaissances et au savoir-faire de Rudologia.



282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Tél. : 33(0)1 45 55 82 48
Fax : 33(0)1 45 50 20 38
E-mail : info@regions-france.org
Site Internet : www.regions-france.org



255 - 295, rue Georges Trouillot, 39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 33(0)3 84 86 15 80
E-mail : contact@rudologia.fr
Site Internet : www.rudologia.fr